

DEEP KLEEN CRÈME SUPER PUISSANTE POUR LA PEAU

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	0
	Réactivité		Risques d'incendie	0
Santé		Réactivité		0
Danger spécifique				
Vêtement: Aucun requis de protection	Apparence Blanc cassé. Opaque Crème / Émulsion Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux.			

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	DEEP KLEEN CRÈME SUPER PUISSANTE POUR LA PEAU	Code	5525
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Le produit de soin personnel.	PMS#	433406
FTSS#	126598001	Date de validation	5/4/2004
Siège social aux É.U.	Siège social au Canada	Date d'impression	5/4/2004
JohnsonDiversey, Inc. 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.johnsondiversev.com	JohnsonDiversey - Canada, Inc. 2401 Bristol Circle Oakville, Ontario L6H 6P1 Phone: 1-800-668-3131	Remplace	Aucune validation antérieure
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Glycerine	56-81-5	5-10	OSHA (États-Unis). Remarques: Respirable TWA: 5 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). Remarques: TWA: 10 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: Inhalable fraction. The concentration of inhalable particulate for the application of this TLV is to be determined from the fraction passing a size-selector with the characteristics defined in the ACGIH TLVs book Appendix D paragraph "A" TWA: 10 mg/m ³ 8 heure(s). OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques: TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable	ORALE (DL50): Aiguë: 12600 mg/kg [Rat]. 4090 mg/kg [Souris]. 7750 mg/kg [Cochon d'Inde]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: >10000 mg/kg [Lapin].

DEEP KLEEN CRÈME SUPER PUISSANTE POUR LA PEAU

Ozokerite	8021-55-4	5-10	TWA: 15 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Total dust Non disponible.	Non disponible.
Lanoline hydroxylate	68424-66-8	5-10	Non disponible.	Non disponible.
Huile minérale	8012-95-1	10-30	OSHA (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ ACGIH (États-Unis). TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ ACGIH TLV (États-Unis, 2003). Remarques: Adopted Values enclosed are those for which changes are proposed. Consult the Notice of Intended Changes for current proposal. See Notice of Intended changes. STEL: 10 mg/m ³ 15 minute(s). TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s): Buée OSHA PEL (États-Unis, 1993). Remarques: TWA: 5 mg/m ³ 8 heure(s)	Non disponible.
Petrolatum	8009-03-8	30-60	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	30-60	Non disponible.	Non disponible.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption Inhalation. Contact avec les yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Peut irriter modérément les yeux.

Peau Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et causer une irritation.

Inhalation Inconnu.

Ingestion Peut causer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Conditions médicales aggravées par une surexposition: Les personnes qui ont des troubles dermiques pré-existants peuvent être plus prédisposées à l'irritation.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Contact avec la peau Rincer abondamment à l'eau courante.

Inhalation Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Ingestion Boire immédiatement et abondamment de l'eau. En cas d'indisposition, consulter un service médical.

Notes au physicien Sans objet.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Coupe fermée: >93.333°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser de bonnes pratiques hygiéniques pendant l'emploi de ce produit. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Opaque Crème / Émulsion)
Odeur	Léger Floral.
Couleur	Blanc cassé.
Gravité Spécifique	0.92
Point d'ébullition/condensation	97°C (206.6°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
Viscosité	24000 cP (Dynamique).
Solubilité dans l'eau	Négligeable.

**DEEP KLEEN CRÈME SUPER PUISSANTE POUR
LA PEAU**

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat). CUTANÉE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 2000 mg/kg (lapin).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 302/304/311/312 substances dangereuses: Huile min,rale, Glycerine
SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers: Huile min,rale, Glycerine

état Massachusetts RTK: Huile min,rale, Glycerine
Pennsylvanie RTK: Huile min,rale, Glycerine

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Sans objet.

Symbole du SIMDUT

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1.01

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.